

EDITORIAL

L'année de tous les mensonges

L'année 2003 devait marquer le 10^e anniversaire de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme et fournir l'occasion d'un bilan d'ensemble des engagements ambitieux assumés par tous les Etats. Boutros Boutros-Ghali avait situé les enjeux de la Conférence de Vienne avec beaucoup d'éloquence, lorsqu'il déclarait : *« L'Etat devrait être le meilleur garant des droits de l'homme. C'est à l'Etat que la Communauté internationale devrait, à titre principal, déléguer le soin d'assurer la protection des individus. Mais la question de l'action internationale doit se poser lorsque les Etats se révèlent indignes de cette mission, lorsqu'ils contreviennent aux principes fondamentaux de la Charte et lorsque, loin d'être les protecteurs de la personne humaine, ils en deviennent les bourreaux [...] Dans de telles circonstances, c'est à la Communauté internationale de prendre le relais des Etats défaillants, c'est-à-dire aux organisations internationales, universelles ou régionales [...] Lorsque la Souveraineté devient l'ultime argument invoqué par des régimes autoritaires pour porter atteinte aux droits et libertés, des hommes, des femmes et des enfants, à l'abri des regards, alors – je le dis gravement – cette Souveraineté-là est déjà condamnée par l'Histoire ».*

Dix ans après, ces propos sont plus actuels que jamais. Mais aussi quel silence devant les violations imposées en Afghanistan par le régime des Talibans, avant la réaction américaine aux attentats du 11 septembre. Quel silence devant les crimes commis pendant 20 ans par le régime de Saddam Hussein, alors même que l'intervention de la coalition américaine contre l'Irak était justifiée par la présence d'armes de destruction massive. La Sous-Commission des droits de l'homme a été bien seule pour évoquer les droits des femmes afghanes ou le sort des populations irakiennes, alors même que la Commission des droits de l'homme lui interdit toute résolution visant une situation spécifique dans un pays, effrayée qu'un organe indépendant puisse se prononcer autrement qu'abstraitement sur les violations des droits de l'homme à travers le monde.

Malgré les appels répétés au Conseil de sécurité, la guerre de la coalition contre l'Irak a été déclenchée en urgence sur la base d'un calendrier unilatéral qui n'était pas celui de la communauté internationale. Ainsi contrairement à la situation historique évoquée par Boutros-Ghali en 1993, il n'y a eu ni référence aux droits de l'homme, pour mobiliser l'opinion publique, ni recours à l'organisation mondiale pour légitimer une « action internationale ». Les démocraties, moins que tout autre régime, ne peuvent mentir impunément. Loin de servir la cause des droits de l'homme dans les pays du Tiers-monde en transition, le recours à la force risque de l'avoir durablement compromise.

La victoire militaire a eu son prix, et d'abord pour la communauté internationale, avec l'attentat qui coûté la vie à 24 membres de la mission des Nations Unies à Bagdad le 19 août 2003. En tuant Sergio Viera de Mello, les terroristes assassinaient tout à la fois le Représentant personnel du Secrétaire général en Irak et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. Au lieu de terrasser le terrorisme international, un nouvel abcès de fixation a été créé au Proche-Orient, et la capture finale de Saddam Hussein, voire son procès éventuel, n'y changeront malheureusement rien.

Face au défi du terrorisme, tous les Etats doivent se mobiliser, à commencer par les grandes démocraties, la « vieille Europe » comme la « jeune Amérique ». Ce combat passe par un langage de vérité, tournant le dos aux complicités ou aux compromis du passé : rien ne saurait justifier le terrorisme qui n'est qu'un crime international, discréditant les causes qu'il entend servir. Le renforcement de la coopération pénale, dans le strict respect de l'Etat de droit et du droit international s'impose à tous. La ratification du Statut de la Cour pénale internationale est plus nécessaire que jamais, tout comme l'élargissement de ses compétences pour poursuivre les crimes terroristes, à l'instar des crimes contre l'humanité.

Les démocraties ne peuvent sacrifier leurs valeurs et cesser d'être des « sociétés ouvertes » fondées sur les droits de l'homme pour tous, sans discrimination raciale ou religieuse ni repli identitaire ou xénophobe. C'est par plus d'intégration, de pluralisme et de solidarité que les démocraties doivent faire front.

Mais tout doit être fait aussi pour résoudre les crises régionales qui engendrent violence et frustration. Face à la haine et au désespoir, il faut donner toutes ses chances à une paix juste. « *La paix c'est la durée du droit* » disait Léon Bourgeois. Dans un monde en crise, nous avons besoin du droit et de la justice. La puissance aveugle - l'hyper-puissance elle-même - ne saurait être une réponse à la violence aveugle.

Il ne s'agit pas d'opposer l'unilatéralisme américain à un monde multipolaire, fait d'autant de « monstres froids » mais bien de prendre conscience que nous vivons dans un monde un et complexe, dont le droit international doit être le langage commun. Ce sont les auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui au lendemain d'Auschwitz et d'Hiroshima évoquaient les horreurs de la guerre, pour souhaiter « *l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère* », en reprenant les quatre libertés du président Roosevelt. Il faut espérer que l'année 2004, qui marquera le 60^e anniversaire du débarquement allié en Normandie, nous rappellera que la seule cause qui vaille est celle de la liberté.

Emmanuel DECAUX